

Direction générale  
de la recherche  
et de l'innovation

Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale

Département des politiques  
d'incitation à la R&D

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

[www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)

Paris, le 11/12/2017

**DÉCISION D'AGRÉMENT**  
(Dépenses de recherche)

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code  
général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**ATELIER FLUIDES  
SUPERCRIQUES**

(siren : 528922925)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2018,2019,2020**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme  
de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement



Christine COSTES